

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Samedi 28 avril 2018 — numéro 32 Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898

Droit et cinéma



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi
8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet : www.jss.fr

Téléphone : 01 47 03 10 10

Télécopie : 01 47 03 99 00

E-mail : redaction@jss.fr / annonces@jss.fr

Justice et Cinéma

Quand le judiciaire inspire le 7^e art

Nombreux sont les films qui puisent leur inspiration dans la réalité du judiciaire. Certaines affaires pourraient, en effet, rendre jaloux les meilleurs scénaristes ! Il faut dire que la réalité rattrape parfois la fiction, tant les procès peuvent connaître des retournements de situation inattendus. Aussi, le judiciaire devient-il pour le cinéma une source inépuisable. Quand la justice infiltre le 7^e art.

Il y a les classiques, les comiques, les performances, les réalistes et même les documentaires. Les films inspirés du judiciaire prennent des formes multiples ; petit tour d'horizon des procès et figures du droit sur grand écran.

UN CLASSIQUE

Comment ne pas débiter ce passage en revue sans aborder, en premier lieu, le chef d'œuvre de Sidney Lumet, *Douze hommes en colère*, sorti en 1957 – et adapté du roman de Reginald Rose paru en 1953 – ne met pas à proprement parler en scène un procès, mais se concentre, en huis clos, sur les délibérations d'un jury composé de douze hommes. Alors que onze d'entre eux semblent être persuadés de la culpabilité d'un jeune homme d'origine modeste accusé d'avoir tué son père, l'un d'entre eux – magnifiquement interprété par Henry Fonda – émet une incertitude. Exposant ses arguments, il vient à semer le doute au sein des membres du jury qui doivent toutefois voter à l'unanimité la culpabilité de l'accusé risquant la chaise électrique. S'ensuit alors un débat, interrogeant notamment le spectateur sur le poids du groupe, les préjugés de la société américaine de l'époque, ce qui l'amène à se questionner sur la vérité judiciaire. Le film a reçu de nombreuses distinctions, notamment l'Ours d'or à Berlin en 1957, et, en 1958, le *British Academy Film Awards* du meilleur acteur étranger pour Henry Fonda.

Comme le sont les classiques, le film, indémodable, a connu, au fil des décennies, différents *remakes* et sera joué au Théâtre Hébertot, du 4 octobre 2018 jusqu'au 6 janvier 2019, à Paris.

LES CONTEMPORAINS FRANÇAIS

Il n'est pas nécessaire de remonter dans les années 50 – même si on se souvient encore de la prestation de Brigitte Bardot, dirigée par Henri-Georges Clouzot dans *La Vérité*, sortie en 1960, film nommé à l'Oscar du meilleur film en langue



Fabrice Luchini et Sidse Babbett Knudsen dans *L'Hermine* (2015) de Christian Vincent

étrangère en 1961 –, ni de traverser l'Atlantique, pour évoquer la justice au cinéma. En effet, actuellement, de nombreux films français utilisent la justice comme toile de fond de leur intrigue.

Albert Dupontel confie notamment à Sandrine Kiberlain, en 2013, l'interprétation d'un jeune juge un peu loufoque, dans *Neuf Mois ferme*, laquelle se verra remettre le César de la meilleure actrice.

En 2014, Emmanuelle Bercot dirige dans *La Tête haute*, Catherine Deneuve, une juge pour enfants, qui tente de recadrer un jeune adolescent en perte de repères joué par Rod Paradot, qui a notamment reçu le César du meilleur espoir masculin pour son interprétation.

L'Hermine, de Christian Vincent, sorti en 2015, met en scène quant à lui un président de cour d'assises, interprété par Fabrice Luchini, distingué lui aussi pour sa performance par la Coupe Volpi de la meilleure interprétation masculine à la Mostra de Venise en 2015.

Enfin, cette année, Yvan Attal consacre son film *Le Brio* à l'éloquence, mettant ainsi

en scène une jeune étudiante en droit, interprétée par Camélia Jordana – qui a reçu en mars dernier le César du meilleur espoir féminin – et un professeur, incarné par Daniel Auteuil.

Aussi, le judiciaire semble-t-il inspirer les performances, car nombreux sont ceux qui ont vu leur jeu félicité par la profession. Toutefois, loin de toute interprétation, le cinéma s'intéresse parfois à la réalité de l'affaire judiciaire, cherchant à se rapprocher au plus près de la vérité.

LA RÉALITÉ SUR GRAND ÉCRAN

Outre les films de fiction, de nombreux documentaires ont été réalisés dans ce domaine. *L'Avocat de la terreur* (2007) de Barbet Schréder dresse, via un long entretien, le portrait d'un des avocats les plus célèbres de son temps, Jacques Vergès ; *10^e Chambre, instants d'audience* (2004) de Raymond Depardon ; ou encore *Le Bal des menteurs : le procès Clearstream* (2011) de Daniel Leconte, le même qui avait réalisé, en 2008, *C'est dur d'être aimé par des cons*, revenant sur

le procès de *Charlie Hebdo* après la publication de caricatures de Mahomet dans ses colonnes, ont fait le choix de restituer les apparences de la réalité. L'affaire Outreau, qui a suscité une forte émotion dans l'opinion publique, a notamment été traitée par Serge Garde via le documentaire *Outreau, l'autre vérité* (2013), mais connu aussi une adaptation cinématographique, en 2011, avec *Présumé coupable* (2011) de Vincent Garenq qui a reçu le Valois du public au Festival du film francophone d'Angoulême. Cette même cérémonie a également distingué la prestation de Philippe Torreton campant le rôle d'Alain Marécaux – « l'huissier » de l'affaire d'Outreau –, qui s'est vu remettre le Valois du meilleur acteur.



D.R.

LES FESTIVALS FONT LEUR CINÉMA

Le lien entre la justice et le cinéma est inépuisable ; aussi, les festivals abordant cette problématique foisonnent sur le territoire, alimentés d'une actualité cinématographique riche.

Récemment – du 22 au 24 mars 2018 – s'est ainsi tenu à Sceaux le Festival « Ciné-Droit ». Proposé par le centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel (CERDI) de la faculté Jean Monnet de l'université Paris-Sud et la ville de Sceaux (92), ce dernier est né « du constat que bon nombre de phénomènes

juridiques sont mis en scène au cinéma et offrent autant d'occasions à l'analyse scientifique ». Cette année, la 10^e édition avait pour thématique principale la Gastronomie.

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Essonne et la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis organisent quant à eux, avec la Fondation du Groupe M6, le festival « Fleury fait son cinéma ». En novembre 2017, la 5^e édition, construite autour de la thématique « Choix de vie, parcours de vie », a diffusé les huit films en compétition « au sein de l'établissement pénitentiaire,

devant un public de personnes détenues et en présence de professionnels du cinéma ». Toujours en Île-de-France, le barreau de Paris interroge lui aussi le rapport entre le droit et le cinéma, via son festival film et justice.

La Rochelle possède également son festival et présentait, en octobre dernier, la 8^e édition de « Justice et Cinéma, les rencontres de La Rochelle », consacrée à « L'aveu en justice ».

Le « Festival du film judiciaire » de Rouen, organisé par l'Académie et la cour d'appel de Rouen s'est déroulé en mars dernier avec pour problématique centrale : « Le citoyen au cœur de la justice ».

Les rencontres Droit, Justice et Cinéma à l'Institut Lumière, à Lyon, le « Festival Robes noires » sur écran blanc de Metz, le « Festival Justice en cultures » à Strasbourg, ou encore « Images de Justice » à Rennes, viennent compléter cette liste non exhaustive.

Qu'ils aient un objectif pédagogique visant à améliorer la perception et la compréhension du monde judiciaire auprès du grand public, ou simplement une portée divertissante, les films interrogeant les coulisses de la justice en mettant en scène les professionnels du droit n'ont pas fini de satisfaire les spectateurs.

Constance Périn

2018-3810

Brèves

CANAL PLUS

Chute de l'investissement dans le 7^e art

L'obligation d'investissement de Canal Plus dans le cinéma a reculé de 27% en 2017, selon un bilan présenté par la chaîne. « Nous souhaitons accentuer encore notre soutien », avait pourtant promis Vincent Bolloré. Or, depuis deux ans, les investissements de Canal Plus dans le 7^e art n'ont cessé de chuter. En cause : son obligation d'investissement, assise sur ses « ressources totales ». La chaîne est ainsi obligée d'investir annuellement 12,5 % de celles-ci dans des films européens, et 9,5 % dans des films français. Mais comme ses ressources totales sont en baisse, l'obligation d'investissement l'est aussi. Cependant, la chaîne a assuré que le nombre d'abonnés était en hausse cette année, ce qui devrait booster le chiffre d'affaires.

LA CIOTAT

Le plus ancien cinéma du monde

C'est dans le sud de la France, à la Ciotat, que se tient le plus ancien cinéma du monde. Inauguré en 1889, il est, depuis sa réouverture le 9 octobre 2013, la plus ancienne salle de cinéma au monde encore en activité. Ce lieu a en effet accueilli, en 1895, la première projection cinématographique privée organisée par les frères Lumières durant laquelle les spectateurs ont fui, terrifiés, devant la projection de « L'arrivée d'un train en gare de La Ciotat » film tellement empreint de réalisme, pour l'époque.

ARABIE SAOUDITE

Ouverture du premier cinéma depuis 35 ans

Le 18 avril, l'Arabie Saoudite annonçait l'ouverture, à Riyad, de sa première salle de cinéma du pays après 35 années d'interdiction. Et ce n'est qu'un début, puisque 40 cinémas devraient ouvrir dans 15 villes saoudiennes au cours des cinq prochaines années. L'exploitation des salles a ainsi été confiée à l'américain AMC Entertainment. Selon le Fonds souverain saoudien (PIF), le marché cinématographique saoudien pourrait s'élever à un milliard de dollars par an. Un apport financier non négligeable pour le pays. Mais outre l'aspect financier, l'ouverture des cinémas illustre aussi une volonté de transformation sociale au sein du pays.

NETFLIX

Vers l'ouverture de salles de cinéma ?

Selon le *Los Angeles Times*, Netflix aurait souhaité acquérir les 56 salles de cinéma de la chaîne américaine Landmark Theatres, fondée par le réalisateur Kim Jorgensen et codétenue aujourd'hui par le businessman Mark Cuban. Toutefois, le prix demandé était beaucoup trop élevé au goût de la plateforme. Si le marché est tombé à l'eau, Netflix ne compte pas s'arrêter là et envisage toujours d'acquérir un ensemble de salles de cinéma afin d'y projeter ses films, selon une déclaration récente de Ted Sarandos, responsable des contenus. Aujourd'hui, le service compte 125 millions d'abonnés dans le monde, devant Amazon et Hulu. Pour l'année 2018, la plateforme a investi près de 8 milliards de dollars afin de produire plus de 700 contenus originaux.

1,3 milliard

c'est, en euros, le montant de l'investissement dans la production cinématographique en 2017 (-4,4 % par rapport à 2016).

Source : Bilan 2017 du CNC